

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 21/12/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00

E21000122 / 33

Monsieur le Président
communauté de communes
Coteaux et Landes de Gascogne
Béteille
47250 GREZET- CAVAGNAN

Dossier n° : E21000122 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Durance relative à la construction d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Daniel MARTET, retraité d'EDF-GDF, demeurant 82 Route de Verteuil, HAUTESVIGNES (47400) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 21/12/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00

E21000122 / 33

Monsieur le Président
communauté de communes
Coteaux et Landes de Gascogne
Béteille
47250 GREZET- CAVAGNAN

Dossier n° : E21000122 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Durance relative à la construction d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Daniel MARTET, retraité d'EDF-GDF, demeurant 82 Route de Verteuil, HAUTESVIGNES (47400) (tel portable : 06 45 83 13 86) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

21/12/2021

N° E21000122 /33

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation de commissaire

Vu enregistrée le 17/12/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Durance relative à la construction d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel MARTET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne et à Monsieur Daniel Martet, copie sera transmise à la commune de Durance.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2021

La Présidente,

Pour expédition conforme à l'original
Pour la Greffière en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques

Xavier BESSE des LARZES

Cécile MARILLER